

Péruwelz | L'Office des étrangers renonce à ses menaces d'expulsion

La famille Prenga retrouve la liberté

BRUNO DEHENEFFE

Deux ans et demie d'intégration réussie. Ce slogan rédigé au marqueur sur un calicot reflète bien l'état d'esprit des habitants de Péruwelz ayant effectué hier matin le déplacement jusqu'au Palais de Justice de Tournai.

Le tribunal de première instance devait statuer sur la remise en liberté de cette famille d'origine albanaise dont le sort préoccupe toute une commune depuis que l'Office des étrangers a ordonné,

voici une semaine, son transfert vers le centre fermé des demandeurs d'asile.

Pour rappel, une mère (Dile) et ses trois enfants (Armando, Elidona et Majilinda) ont dû quitter leur ville d'adoption pour rejoindre Steenokerzeel en vue d'être rapatrié vers Tirana (voir Le Soir du 4 mars 2003). Ayant interrompu sa grève de la faim afin de pouvoir comparaître à l'audience, la maman au cœur de cette pénible affaire — visiblement éprouvée par le jeûne qu'elle a entrepris pour s'oppo-

ser à son expulsion — est tombée en larmes dans les bras de ses amis péruwelziens soutenant son combat : *Je vous remercie tous !*, leur a-t-elle fait savoir au sortir de la Chambre du conseil.

Le juge a considéré cette détention inévitable car Lide refusait de partir de son plein gré. En revanche, il s'est montré plus critique par rapport à l'enfermement de mineur(es) d'âge sur base de la convention internationale des droits de l'enfant, explique M^{me} Sylvie Saroela. L'avocate des Prenga a fait comprendre que sa cliente n'était pas une clandesti-

ne tout en déplorant les conditions de l'interpellation.

Ce dossier a connu un heureux dénouement hier en début d'après-midi. L'Office des étrangers a ordonné la relaxe des Prenga pour des raisons d'ordre humanitaire avant même que la Chambre du conseil n'ait rendu son avis (qui ne conteste pas la régularité de la détention et déboute la famille).

Il est à présent essentiel que ma cliente trouve un emploi, ce qui contribuerait à accélérer la procédure de régularisation, a commenté l'avocate. ●